

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES CRISES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES CRISES

Sous-direction de la Planification et gestion des crises

Bureau d'analyse et de gestion des risques

DGSCGC/ 2018 / N° 449

Affaire suivie par : Emilie Crochet

Tél : 01 86 21 63 49

Mél : emilie.crochet@interieur.gouv.fr

Paris, le 20 décembre 2018

Le Ministre de l'Intérieur

à

Monsieur le Préfet de la Martinique

**Objet :** Demande d'expropriation pour cause de risque naturel majeur de mouvement de terrain de biens situés sur le territoire de la commune de Fort-de-France.

**Réf. :** Votre courrier du 22 février 2016.

Par courrier cité en référence, vous nous avez transmis un dossier de première analyse relatif à la demande d'expropriation de sept biens situés sur le territoire de la commune de Fort-de-France, secteur Morne Calebasse (parcelles cadastrées AC0283, AC0328, AC0329, AC0437, AC0551, AC0621, AC0322 et 0684).

Au vu de ce dossier, je vous demande d'engager sans délai, à partir du dossier d'enquête publique constitué sur les mêmes bases, la procédure d'expropriation en application de l'article R. 561-2 du code de l'environnement relatif à l'expropriation des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Préfet, directeur général de la sécurité civile  
et de la gestion des crises



Jacques WITKOWSKI

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Paris, le **14 DEC. 2018**

**Le ministre de la transition écologique  
et solidaire**

à

Monsieur le Préfet de la Martinique

**OBJET** : Demande d'expropriation pour cause de risque naturel majeur de mouvement de terrain de biens situés sur le territoire de la commune de Fort-de-France, secteur Morne Calebasse (Martinique)

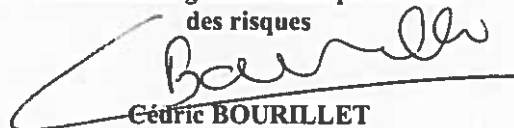
**REF**: Votre courrier du 22 février 2016

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis un dossier de première analyse relatif à la demande d'expropriation de sept biens situés sur le territoire de la commune de Fort-de-France, secteur Morne Calebasse (parcelles cadastrées AC0283, AC0328, AC0329, AC0437, AC0551, AC0621, AC0322 et 0684).

Au vu de ce dossier, je vous invite à engager sans délai, à partir du dossier d'enquête publique constitué sur les mêmes bases, la procédure d'expropriation en application de l'article R. 561-2 du code de l'environnement relatif à l'expropriation des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines.

Pour le ministre et par délégation,

Le directeur général de la prévention  
des risques



Cédric BOURILLET



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES  
FINANCES

Le ministre de l'économie et des  
finances

à

Monsieur le Préfet de la Martinique

**OBJET** : Demande d'expropriation pour cause de risque naturel majeur de mouvement de terrain de biens situés sur le territoire de la commune de Fort-de-France, secteur Morne Calebasse (Martinique)

**REF** : Votre courrier du 22 février 2016

Monsieur le Préfet,

Par courrier cité en référence, vous nous avez transmis un dossier de première analyse relatif à la demande d'expropriation de sept biens situés sur le territoire de la commune de Fort-de-France, secteur Morne Calebasse (parcelles cadastrées AC0283, AC0328, AC0329, AC0437, AC0551, AC0621, AC0322 et 0684).

Au vu de ce dossier, nous vous demandons d'engager sans délai, à partir du dossier d'enquête publique constitué sur les mêmes bases, la procédure d'expropriation en application de l'article R. 561-2 du code de l'environnement relatif à l'expropriation des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines.

Paris le

27/11/2018

Pour le ministre et par délégation  
Le sous-directeur assurances

Lionel Corre